

Conditions de licence de Q3 Software SA Berne

1. Objet du contrat

- 1.1 L'objet du contrat est le programme informatique enregistré sur le support de données (CD, clé mémoire USB etc.) ou téléchargé de l'Internet, le code de licence obtenu avec l'acquisition ainsi que toute la documentation écrite fournie avec le programme. Le présent document utilise également l'appellation générique de "logiciel" pour décrire l'objet du contrat (programme et le code de licence). Qui a acquis un code de licence pour l'utilisation du logiciel, sera désigné par conséquence "licencié".
- 1.2 Q3 Software SA attire l'attention sur le fait que l'état actuel de la technique ne permet pas de créer un logiciel fonctionnant sans défaut dans toutes les applications et combinaisons. L'objet du contrat n'est donc rien de plus qu'un logiciel fonctionnant fondamentalement comme décrit dans les instructions écrites.

2. Etendue de l'utilisation

- 2.1 Q3 Software SA accorde au licencié le droit (appelé "licence" dans le présent document), d'utiliser le "logiciel" sur un seul et unique ordinateur, pour une durée convenue (location). Le logiciel est considéré comme "utilisé" lorsqu'il est installé sur la mémoire vive (i.e. RAM) ou sur la mémoire permanente (par ex. disque dur, CD ROM ou autre dispositif d'enregistrement) de cet ordinateur et était personnalisé avec le code de licence ou utilisé via Cloud ou via navigateur.
- 2.2 Si cet ordinateur est un ordinateur public (appelé également "réseau" dans le présent document), ou on travaille dans le Cloud ou via navigateur, il est nécessaire de conclure une licence de réseau. L'étendue de la licence de réseau dépend du nombre maximal d'utilisateurs travaillant simultanément avec le logiciel dans le même réseau.

3. Durée du contrat

- 3.1 Le début du contrat correspond à la livraison du code de licence et il est terminé avec l'échéance de la durée de location convenue et payée.
- 3.2 Le licencié a le droit avant l'échéance de la durée de location de la prolonger en payant.
- 3.3 Q3 Software peut seulement refuser une prolongation de la durée de location, si le licencié est en infraction avec les conditions de licence, ne paie pas les factures de Q3 Software SA ou a de toute évidence endommagé la Q3 Software SA ou si des intentions de dommage évidentes existent.
- 3.4 Le licencié n'a pas l'obligation de résiliation. Si la durée du contrat expire, il peut sans préavis renoncer à une utilisation ultérieure.
- 3.5 Si la période du contrat est expiré, le licencié n'a plus accès aux données saisi avec le logiciel. Le licencié est responsable de conserver les données importantes en format PDF ou en papier p. e. pour des contrôles fiscaux.

4. Restrictions d'utilisation

- 4.1 Sans autorisation écrite préalable de Q3 Software SA, il est interdit au licencié de modifier, traduire, effectuer de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou créer des œuvres dérivées à partir du logiciel.

- 4.2 Le logiciel ne doit être ni loué, ni prêté, et les droits ne peuvent être transférés à un tiers.
- 4.3 Q3 Software met les codes de licence à disposition exclusivement après le paiement de la redevance de location. Si la redevance de location reste due, Q3 Software n'assume aucune responsabilité des interruptions d'utilisation.
- 4.4 Si le licencié reçoit de la part de Q3 Software SA un code de licence, il n'a pas le droit de le faire passer à des tiers, et il a l'obligation de veiller à ce que le code de licence ne passe pas à des tiers par erreur. Avec l'obtention du code de licence tout droit de résiliation du contrat s'annule pendant la durée de location convenue.
- 4.5 Si le licencié fait programmer un ajustement individuel de la part de Q3, il obtient seulement le droit d'utilisation. Q3 se réserve le droit d'utiliser cet ajustement autrement et/ou de le vendre et/ou de le louer.
- 4.6 La gestion des mandants (Option Q3 Mandants) du logiciel ne peut être utilisée exclusivement que pour **une** entreprise, **une** personne privée ou **une** famille. Les modules Comptabilité (Fibu) et Salaire (Lohn) sont exclus de cette restriction et peuvent être utilisés dans une fonction de fiduciaire pour plusieurs entreprises.

Si une licence logicielle Q3 doit être utilisée dans une installation pour plusieurs entreprises, l'option «Q3 fiduciaire» doit être licenciée.

5. Droits

- 5.1 Le licencié obtient avec l'adhésion à la location au maximum l'utilisation du logiciel pour la période de location. L'acquisition de droits sur le logiciel même est exclue.

6. Reproduction

- 6.1 Il est seulement permis pour le licencié de créer des copies du logiciel et des données qui étaient saisies dans la mesure de sauvegarde et d'archivage.
- 6.2 Le preneur de licence répond de toutes les violations du droit d'auteur qui seraient opposées à Q3 Software SA à la suite d'une violation de ces conditions contractuelles par le licencié.

7. Garantie et responsabilité de Q3 Software SA

- 7.1 Q3 Software SA garantit au licencié d'origine qu'au moment de la transmission du support de données (fichier Setup depuis Internet, Update depuis le logiciel), le logiciel fonctionne fondamentalement comme décrit dans les instructions écrites (manuel, informations dans le logiciel d'installation).
- 7.2 Si le logiciel devait présenter un défaut matériel au sens de l'article 7.1, l'acquéreur peut exiger un dédommagement dans le délai de garantie de 90 jours à compter de la date de livraison.
- 7.3 Au sens de l'article 7.1 en rapport avec l'article 7.2, l'ensemble de la responsabilité et la contrepartie fournie par Q3 Software SA peuvent, si Q3 Software SA le décide, consister dans le remboursement des frais de location déjà payés pour une utilisation à l'avenir, dans la réparation du logiciel ou dans le remplacement du logiciel.
- 7.4 Q3 Software SA décline toute autre responsabilité ou garantie relative au logiciel, à la documentation écrite fournie avec le logiciel et au matériel qui l'accompagne. Le

licencié est en particulier responsable pour la sécurité de ses données. Ceci est aussi valable si les données sont déposées ou exploitées sur un serveur de Q3 Software SA.

- 7.5 Ni Q3 Software SA ni les distributeurs ou partenaires de Q3 Software SA ne peuvent être tenus responsables de dommages quelconques (notamment, à titre non limitatif, les dommages résultants d'une perte de gain, d'une panne, de la perte d'informations professionnelles ou de données, ou toute autre perte financière) résultant de l'utilisation du logiciel ou de l'impossibilité d'utiliser le logiciel, même si Q3 Software SA a été informé de la possibilité d'un tel dommage. En tout état de cause, la responsabilité est limitée au montant payé effectivement par le licencié pour l'utilisation de la licence à l'avenir. Cette exclusion ne s'applique pas à des dommages résultants d'une intention ou d'une négligence grossière de la part de Q3 Software SA.
- 7.6 Le point 7.5 vaut également pour l'utilisation des prestations de service "Sauvegarde de données" et/ou "Q3 Backup" et/ou "Q3 Cloud" et/ou "Q3 Remote" et/ou "Q3 outils de service" et/ou "Q3 Trésor" moyennant une licence de logiciel acquise auprès de la Q3 Software SA.
- 7.7 Les données qui étaient mises sur un serveur de Q3 (sauvegarde moyennant Q3 outils de service ou Q3 Cloud etc.), sont conservées au maximum une année sur le Q3 serveur.

8. Droit applicable

- 8.1 En cas de différends relatif à ce contrat, les parties conviennent de le soumettre à la compétence des tribunaux de droit commun choisis par Q3 Software SA. Le présent contrat est régi par le droit suisse.

Pour toute question, veuillez-vous s'adresser à:

Q3 Software SA
Zytgloggelaube 2
CH-3011 Bern

Edition janvier 2024